Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE11415



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fusion du RSI au sein de la SSI

Question écrite n° 11415

Texte de la question

Mme Florence Goulet attire l'attention de Mme la ministre de l'action et des comptes publics sur les dysfonctionnements rencontrés par les travailleurs indépendants suite à la fusion du RSI (régime social des indépendants) au sein de la SSI (sécurité sociale des indépendants). Ces problématiques sont exposées dans le rapport du SNEG (Sauvons nos entreprises guadeloupéennes). Depuis de nombreuses années, les erreurs administratives persistent, avec des doubles et triples immatriculations, engendrant des créances indues et des prélèvements abusifs sur les comptes des entrepreneurs. Des taxations injustifiées sont appliquées et des huissiers mandatés pour recouvrer ces sommes. Les dysfonctionnements liés au logiciel SNV2 toujours en vigueur malgré la fusion, sont lourds de conséquences. De nombreux entrepreneurs se retrouvent fichés au fichier national des incidents de crédit, les privant de tout accès au financement. Le retard dans le traitement des dossiers, pouvant atteindre deux ans, laisse des travailleurs sans ressources et sans droit au RSA. Encore tout récement, un ancien chef d'entreprise, retraité, qui a fermé son entreprise depuis 3 ans, a reçu 6 mises en demeure. Par ailleurs, la disparition de millions de données de cotisations a privé de nombreux indépendants de leurs annuités de retraite. Malgré cela, depuis toutes ces années, les promesses des gouvernements successifs restent sans aucune mesure concrète pour remédier à ces problèmes. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend se saisir de ce sujet et faire corriger ces dysfonctionnements afin de mettre un terme à cette injustice pénalisant de nombreux indépendants, notamment ultramarins.

Données clés

• Auteur : Mme Florence Goulet

• Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11415
Rubrique : Sécurité sociale

• Ministère interrogé : Action et comptes publics

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE11415

• Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clée(s)

• Question publiée au JO le : 2 décembre 2025, page 9607